

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — Etats-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 13.

Prix du numéro, 7 centins. — Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 29 MARS 1877

## SOMMAIRE

Correspondance européenne, par G. A. Drolet. — Echos de la capitale, par Delta. — Le cabinet de Washington, par A. G. — Une décision importante. — Notre journal. — Revue de Montréal. — Le pèlerinage canadien à Rome. — Revue de la semaine, par A. G. — Le tremble-terre aux Trois-Rivières, en 1663, par Benjamin Sulte. — Nos gravures : La grand'mère : Exposition universelle de 1878 ; Emerson — Scène palpitante. — Le Sorcier du Mont Granier (suite). — Echos parlementaires, par A. G. — Faits divers. — Suicide à Montréal. — Correspondance, par Lévi-Drat. — Souvenirs et impressions littéraires, par Saint-Julien. — Choses et autres. — Nouveaux cardinaux. — Nouvelles diverses. — Le jeu de dames. — Les échecs.

GRAVURES : La grand'mère : Exposition universelle de 1878 : Facades de la section étrangère sur l'une des avenues intérieures du palais du Champ-de-Mars ; Modes de Paris ; Toilettes de la saison ; Vues d'Emerson, Manitoba.

## CORRESPONDANCE EUROPÉENNE

Paris, le 9 mars 1877.

Vraiment, les étrangers de passage à Paris, et qui n'y feraient qu'un court séjour, courraient le risque de s'en retourner sans assister, au moins, à une séance des Chambres françaises. Il n'y a eu qu'une séance de la Chambre des députés depuis huit jours, et ces messieurs ont de nouveau ajourné leurs débats à lundi prochain. Deux séances, d'une heure et demie chacune, en quinze jours, en plein parlement. Comment trouvez-vous cela ?

Le Sénat, qui ne compte que 300 membres, tandis que la Chambre se compose d'au-delà de 700 membres, le Sénat, dis-je, se réunit plus souvent. Les séances des deux Chambres se tiennent dans l'après-midi ; généralement de trois heures à cinq heures et demie ; jamais le soir.

Les députés tiennent leurs séances dans une salle superbe, construite spécialement pour cette fin, depuis que la République a fait de Versailles la capitale de la France. Inutile de vous dire que cette salle rencontre toutes les exigences de l'acoustique, de la ventilation, de la lumière de jour et de nuit, et de la régularité de la température.

La salle est éclairée par le haut, comme le Panthéon de Rome, par une immense verrière elliptique ouverte au-dessus des banquettes du centre droit. La lumière artificielle est aussi fournie par le haut, par une multitude de becs de gaz. Mais ce qu'il y a de particulier dans le système d'éclairage, c'est que la lumière arrive tamisée par d'épais verres dormants, qui filtrent bien la lumière, si je puis m'exprimer ainsi, mais qui empêchent la chaleur de tous ces becs de gaz de se faire sentir dans la salle qu'ils éclairaient. Aussi ne voit-on pas un seul gazelier, lustre ou chandelier dans la salle, et le jour on se demande d'où peut bien venir aux législateurs la lumière dont ils ont besoin pour légiférer le soir. Le système de ventilation est aussi parfait que l'on puisse le désirer. C'est au moyen de fournaies à air froid et à air chaud combinés, que se fait le renouvellement et l'expulsion de l'air. On chauffe continuellement ces appareils dans les caves de la bâtisse, et les nombreuses cheminées, disposées autour de l'édifice, sont toujours en activité. Au moyen d'ouvertures, mettant en communication la salle avec ces cheminées, qui ont un tirage puissant, la colonne d'air chaud aspire et pompe continuellement l'air impur, qui est aussitôt remplacé par l'air du dehors qui est introduit par d'autres voies. Inutile de dire que ces

fournaies ne jettent aucune chaleur dans la salle, et qu'elles ne sont utilisées que pour la ventilation.

Notre éminent compatriote, M. Bourassa, qui est en ce moment à Paris, doit aller visiter cette bâtisse avec M. de Joly, l'architecte du gouvernement, qui l'a construite, pour en faire une étude à fond.

Le président de cette Chambre est l'hon. M. Grévy, qui, s'il n'avait pas d'autres titres à la considération publique, attirerait l'attention tout de même, au premier coup de cloche qu'il donnerait — pardon, c'est de sonnette qu'il faut dire ; car, ici, on appelle sonnette l'énorme cloche de *stramboul*, montée sur un pied en métal et fixée avec des vis sur le bureau du Président. Cette cloche a un bras ou levier, que le Président fait mouvoir en appuyant dessus, quand il veut commander le silence ; et Dieu sait s'il sonne souvent pendant une séance de deux heures.

Le service est fait par des huissiers en grande tenue. Dans les couloirs et corridors, les huissiers sont en bas blancs, culottes courtes, habits verts, galonnés sur toutes les coutures, avec parements rouges. Dans la Chambre, les huissiers sont vêtus de noir, cravate blanche, chaîne d'argent au cou, parements brodés en argent, chapeau à claque, etc. Il n'y a pas de pages, comme en Canada. A chaque coup de cloche, tous ces huissiers de service glapissent : "*Un peu de silence, s'il vous plaît, Messieurs.*"

Les députés assistent aux séances sans cérémonie, en habit de ville, de promenade et de matin ; ils laissent leurs chapeaux et pardessus, cannes et parapluies, au vestiaire, et restent découverts pendant les séances. Le Président est entouré de greffiers, de rédacteurs de la Chambre, de sténographes de la Chambre, de secrétaires de la Chambre, derrière son fauteuil et à ses côtés ; devant lui, un degré plus bas, se trouve la fameuse tribune, d'où coulent ces *flots d'éloquence* qui devraient régénérer la France.

La Chambre forme un parallélogramme et le siège présidentiel est adossé à un des deux côtés longs de la salle : les sept cents banquettes sont disposées en éventail devant lui, un peu comme la salle des RR. PP. Jésuites de Montréal, avec des allées et des couloirs pour circuler.

Au pied de la tribune, commence la première rangée de l'hémicycle — le banc des ministres. Les ministres de France, qu'ils appartiennent au Sénat ou à la Chambre des députés, ont droit de siéger dans les deux Chambres, et de prendre part aux débats où et quand bon il leur plaît, mais ils ne peuvent voter que dans la Chambre pour laquelle ils ont été élus.

L'hémicycle va en s'élargissant jusqu'aux dernières banquettes. Aussi, les sept cents députés et tout le personnel de la Chambre, en tout huit cent personnes, logent-ils à l'aise dans une salle qui n'est pas deux fois grande comme celle d'Ottawa. Il y a deux étages de tribunes et de galeries tout autour de la salle.

Les Bonapartistes occupent la première travée à la droite du Président. C'est le groupe le plus animé de la Chambre et le plus remuant. Ces messieurs sont toujours en conférence, applaudissent avec frénésie leurs partisans et raillent sans pitié les radicaux de la gauche. M. Rouher siège avec majesté au milieu de ce groupe. Le parti bonapartiste est remarquable par le

grand nombre de jeunes gens, comparative-ment, qui représentent ses idées. Les plus jeunes députés s'y trouvent et les plus brouillons. Voyez, par exemple, ce député qui a donné peut-être cinquante poignées de main depuis l'ouverture de la séance, qui a fait autant de visites à ses collègues, mais qui paraît soucieux tout de même, malgré ses va et vient. C'est M. Paul de Cassagnac, *Pepaul*, comme l'appellent, autour de moi, ses confrères de la presse.

En effet, voici M. Jules Simon qui monte à la tribune. Le bourdonnement continu, qui s'élève jusqu'à nous de cette ruche humaine cesse tout à coup, car les ministres ne montent jamais à la tribune que pour faire des communications importantes, ou prendre part à des discussions très-sérieuses. M. Jules Simon remet entre les mains du président, M. Grévy, le rapport du procureur-général de la République, autorisant des poursuites contre un député, sans le nommer, pour délit de presse envers l'Etat, accompagnant de quelques paroles seulement cet acte de dépot. Tout le monde de se regarder. Qui est-ce ? Qui le coup atteint-il ? La Chambre autorise. Tout à coup, M. Paul de Cassagnac demande la parole, l'obtient et monte à la tribune. "Messieurs, dit-il de sa voix grave, le député que ces poursuites veulent atteindre, c'est moi." Il continua pendant quelques minutes, et termina : "Je me réserve pour plus tard, en temps opportun, le droit de montrer à ces républicains l'odieuse de leur conduite, en attaquant, maintenant qu'ils sont au pouvoir, la liberté de la presse qu'ils n'ont cessé de revendiquer lorsqu'ils étaient dans l'opposition." Et les Bonapartistes d'applaudir. Silence morne chez les gauches. M. Simon fila, paraissant honteux de ce qu'il venait de faire. Comme toutes les propositions à la Chambre française, celle-ci fut renvoyée à une commission spéciale qui nommera un rapporteur, lequel fera rapport à la Chambre, et alors la discussion s'engagera.

Après cet incident, M. Laisant monta à la tribune et déposa un projet de loi pour limiter la durée du service dans l'armée française, de cinq ans qu'il est aujourd'hui à trois ans. Le général Berthault, ministre de la guerre, s'y oppose, ainsi que M. Keller ; cependant, renvoi à une commission, qui vient d'élire M. Thiers pour la présider. M. Thiers est rentré avec ardeur dans la lutte et combat de toutes ses forces ce projet, qui entraîne l'abolition du volontariat. M. Thiers considère l'art militaire comme un métier, et, comme dans tous les métiers, il faut des sujets propres et dispos, et qui ne seront aptes à rendre des services qu'après un apprentissage ; c'est pourquoi il veut rétablir la loi qui autorisait le remplacement, et cite son cas personnel à l'appui : "Si, à vingt ans, et il y a bien longtemps, ajouta-t-il avec un soupir, quoique je ne désire pas me retrouver à l'âge de vingt ans, pour traverser les *crises et les événements terribles que je prévois* — si à vingt ans, on m'eût obligé à prendre le fusil, au lieu de me laisser remplacer, j'aurais fait un très-mauvais soldat, petit, souffreteux, sans nul goût pour la carrière des armes, tandis qu'en me faisant remplacer, j'ai donné à la France, avec son approbation et après révision du sujet, un garçon vigoureux, bon soldat et aimant son métier pour l'art ; et moi, en continuant mes

études, je lui ai donné un historien respectable." Ce sujet promet une discussion très-importante.

Mais revenons à la Chambre. Sur deux ou trois travées à droite des bonapartistes, se recrutent les monarchistes de toutes les nuances, en commençant par M. de Mun qui, arrivé un peu tard, a été obligé de prendre son siège sur la limite des partisans de l'appel au peuple ; mais, il n'y a pas d'équivoque sur les principes de celui-là.

Nous tombons dans la gauche modérée, qui est très-nombreuse, et nous arrivons aux dernières travées à la gauche du président, aux radicaux. C'est là qu'il y en a du propre : des barbus, des chevelus et des échevelés. Ceux qui ont des cheveux les portent longs ; ceux qui les ont perdus laissent pendre leurs barbes, comme des saules renversés. De ce groupe, on n'entend que de grands mots : liberté sociale, réajustement des relations entre patrons et ouvriers, de l'instruction primaire, obligatoire, laïque, etc. En voilà justement un trio qui passe, les citoyens Naquet, Madier de Monjau et Raspail : trois bons, ceux-là, trois purs. Suivons-les à distance en prenant par la grande galerie des Tombeaux, dans le palais de Versailles, laissons-les errer sous les lambris dorés du grand roi, pour pénétrer dans le Sénat.

Le Sénat se compose de trois cents membres, partie nommés à vie par la Chambre et partie élus les uns pour trois ans, d'autres pour six ans et le reste pour neuf ans. Le Sénat tient ses séances dans l'ancien théâtre du palais de Versailles, et la salle qui servait aux demoiselles de St. Cyr à jouer leurs pastorales, sert aujourd'hui de lieu de réunion au corps qui doit servir de contrepoids à la Chambre des députés.

Le duc d'Audiffret-Pasquier occupe le fauteuil présidentiel et est entouré, comme M. Grévy, de secrétaires, d'huissiers, etc. Il a aussi une cloche comme M. Grévy. Il en sonne moins souvent, car les Sénateurs sont généralement d'un tempérament plus calme que les députés (dans tous les pays du monde) ; cependant, pour laisser croire à ces messieurs qu'ils s'emportent comme des jeunes gens, M. d'Audiffret-Pasquier leur en tinte quelques petits coups, de temps à autres. Ça les rajeunit.

La disposition est, autant que la salle le permet, la même que dans la Chambre des députés, avec cette différence que l'on a conservé le théâtre tel qu'il était, et que les fauteuils d'orchestre, rembourrés en velours rouges de Louis XIV, servent à faire prélasser des Sénateurs comme M. Tolain, le sénateur ouvrier de Paris, membre de l'Internationale, de la Commune et de tout ce que vous voudrez. Les galeries des dames de la cour sont occupées par le public, et les loges de rez-de-chaussée et le pourtour par des sénateurs.

M. Dupanloup occupe, avec M. de Belcastel et deux autres sénateurs, la première loge au rez-de-chaussée, à droite du Président. Sa Grandeur est assis à son banc en soutane noire, rabat, parements violets, et portant des gants violets. Beaucoup de sénateurs vont serrer la main de l'illustre évêque d'Orléans, qui cause amicalement avec ces messieurs. Ses cheveux sont blancs comme neige et son teint empourpré pas la plus vive carnation ; j'ai rarement vu un homme aussi coloré. Je n'explique maintenant la vivacité de ses polémiques et la prodigieuse fécondité de